

première vue, paraissent s'éloigner de la façon libérale et non discriminatoire d'aborder les questions de commerce et d'investissements sont pourtant saines et défendables.

Je pense, pour vous donner un exemple, aux tarifs préférentiels qui sont accordés aux pays en voie de développement. On s'écarte ici du principe de la nation la plus favorisée qui a si bien servi le monde pendant qu'on procédait à la réduction remarquable des tarifs pendant la période d'après-guerre. Soyons réalistes; on ne pouvait guère attendre des pays en voie de développement qu'ils soient en mesure d'offrir des réductions tarifaires intéressantes en échange des facilités d'accès aux marchés des pays industrialisés. L'extension des réductions unilatérales des tarifs préférentiels aux pays en voie de développement est un élément de la libéralisation du commerce et ceux qui appuient la libéralisation du commerce peuvent s'identifier comme des partisans des aspirations nationales légitimes des pays en voie de développement.

Il y aurait également lieu, à mon avis, de tempérer les conséquences des changements qui surviennent dans la structure commerciale établie. Le monde dans lequel nous vivons est soumis à une évolution toujours plus rapide et tous les pays sans exception sentent le besoin de protéger leurs producteurs contre les secousses les plus graves. Si l'on pouvait s'entendre pour établir des mécanismes qui, généralement acceptés sur le plan international, permettraient d'éliminer ou d'atténuer ces secousses, on pourrait mieux résister aux excès du nationalisme économique et la cause de la libéralisation du commerce s'en trouverait avancée.

Je crois que le meilleur exemple de ce à quoi je songe est l'exploitation de ce qu'on appelle généralement les sociétés multi-nationales, c'est-à-dire les sociétés qui ont une ou plusieurs filiales en dehors du pays où se trouve la société-mère.

Etant de ceux qui appuient la libéralisation du commerce et des investissements, je ne trouve pas contradictoire, malgré tout, de croire qu'il faut imposer certaines limites aux opérations des sociétés étrangères au Canada. Je verrais, par exemple, de graves dangers à ce que les Etats-Unis exercent leur contrôle sur le système bancaire canadien, car il est bien évident que dans n'importe quel pays le contrôle du système bancaire est le moyen privilégié de réaliser la politique économique nationale. Il serait tout aussi dangereux de permettre à des étrangers d'être à la tête de nos journaux quotidiens, dont un grand nombre sont déjà en situation de quasi-monopole. J'ai la même opinion en ce qui concerne les réseaux de radio-télédiffusion, et mes concitoyens la partagent également.

En tant que Canadien, je me sens très légitimement pré-